



Fribourg, le vendredi 28 avril 2023

Communiqué - Réponse au rejet du recours au TF au sujet de l'initiative *pour des transports publics gratuits*

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé en juillet 2022 par les initiant.e.s. Les Jeunes POP, les Jeunes Vert·e·x·s, la Jeunesse socialiste, les Vert·e·s et le Parti socialiste regrettent le verdict du Tribunal fédéral, qui a montré un attachement trop important au texte sans considérer la nécessaire prise en compte du principe de durabilité, ni au contexte qui demandait à l'époque l'adoption de l'art. 81a.

Une justice à la hauteur des défis sociaux et climatiques ?

À l'heure où la crise énergétique alliée à l'inflation et aux sécheresses fait déjà des ravages, le verdict du Tribunal fédéral semble sonner le glas d'une politique durable en matière de transports.

« Nous ne comprenons pas cette décision. Il est difficile d'accepter que la Constitution, qui est censée permettre à la société de perdurer, ne soit pas adaptée à notre époque et interdise de mettre en œuvre cette mesure tournée vers l'avenir. » regrette Inès Marthaler, présidente des Jeunes POP.

En effet, la crise énergétique actuelle n'est qu'un avant-goût de ce qui nous attend d'après les prévisions des expert.e.s, notamment du GIEC. Pénurie d'énergie, inégalités qui se creusent, récessions, flux migratoires, autant de crises dont la Suisse ne pourra s'extraire et qui semblent pourtant échapper aux radars des institutions.

“Les solutions politiques d'aujourd'hui ne sont que des solutions à court terme. Elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs que s'est fixée la Confédération pour 2050 et ne prennent pas en considération les besoins de la population, alors que c'est elle qui en souffrira le plus.” ajoute Maxime Weissbaum de la JS.

De par leur nature libérale, les institutions suisses ne permettent pas de véritables avancées écologiques et socialement justes, car toutes les mesures qu'elles permettent sont des mesures individualistes et non systémiques. Dans le cas présent, l'article invoqué pour invalider l'initiative pour des TP gratuits a été intégré à la Constitution dans un contexte différent de développement du système ferroviaire. La Constitution doit pouvoir être interprétée selon les nécessités de l'air du temps, ce qui ne semble actuellement pas être le cas.

Plutôt que de vouloir agir sur l'offre, comme ce qui se fait toujours, l'initiative pour des TP gratuits souhaitait influencer la demande. “À l'heure où le GIEC ne cesse d'insister sur l'urgence climatique, il est temps de voir dans les pratiques écologiques un réel gain de qualité de vie”, renchérit Jérémie Stöckli, co-président des Jeunes Vert·e·x·s. En outre, dans le contexte d'inflation actuel, cette initiative était on ne peut plus pertinente. Et pas de quoi avoir peur : le Luxembourg a franchi le pas depuis plusieurs années déjà, tout comme la ville de Tallin en Estonie ou l'Espagne quelques mois l'année passée.

Nous ne nous arrêterons pas là

Au-delà des positions discutables de la droite et du Tribunal fédéral, l'invalidation de l'initiative pour des TP gratuits soulève un problème qu'il n'est plus possible d'ignorer : les bases légales ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels. L'élaboration d'actions concrètes pour limiter le réchauffement

climatique doit se baser sur la solidarité et la justice sociale, en sortant d'une vision individualiste ou culpabilisante.

“Nous ne pouvons pas nous permettre de nous arrêter là et trouverons d'autres manières de défendre une écologie sociale et non punitive”, conclut Inès Marthaler.

Personnes de contact :

Inès Marthaler, présidente des Jeunes POP Fribourg : 078 900 97 42

Jérémy Stöckli, co-président des Jeunes Vert·e·x·s : 078 771 50 85

Maxime Weissbaum, membre du comité de la JS : 079 816 01 37